



**Département de l'Hérault**  
**Mairie de Lunas**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 mai 2019  
Membres en exercice : 14

L'an deux mille dix-neuf et le vingt et un mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie de Lunas sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

**Présents :** Mmes CANTALOUBE-CLOCHARD M-E, BARASCUT .V, DAAN. T, CARLES. M  
Mr MAS. C, RIVIERE. D, ASTIER. J, MANENC. A, ANDRIEUX. P, THARAUD.D, ACHER. J

**Procuration :** Mme COLLAS Elisabeth à Mr MANENC Aurélien

**Secrétaire de séance :** Mr Daniel RIVIERE

**Ordre du jour**

- 1 – Approbation du conseil du 10 avril 2019
- 2 – Installation Totem GTMC
- 3 – Protection sociale complémentaire
- 4 – Sécurité point de baignade
- 5 – Questions diverses

\*\*\*\*\*

**1 – Approbation du conseil du 10 avril 2019**

A l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2019 est approuvé. Il est toutefois précisé qu'au point 8, l'achat de terrain se fait à 1,818 €/m<sup>2</sup>.

**2 – Installation Totem GTMC**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune de Lunas a été retenue pour être une commune étape du GTMC (Grande Traversée du Massif Central à VTT).

Il convient de délibérer sur l'implantation d'un panneau d'information et d'une station de gonflage à proximité de l'église ainsi que l'installation d'un totem sur le jeu de boules pour les photos et selfies et promotion de l'itinéraire et de Lunas.

A l'unanimité le conseil accepte les installations citées ci-dessus.

**3 – Protection sociale complémentaire**

Les communes et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. En 2017, la commune a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque « prévoyance ». A l'issue de ladite procédure de mise en concurrence, le CDG 34 a retenu l'offre proposée par le groupement formé par COLLECTEAM ET GENERALI.

A l'unanimité le conseil municipal délibère pour l'adhésion à la protection fixée à l'assemblée délibérante de la commune de Lunas fixée à 0,05 % de la masse salariale pour une durée de 6 ans.

**4 – Sécurité point de baignade**

Monsieur RIVIERE informe l'assemblée qu'une demande de réglementation sur la fréquentation des chiens sur le site de la baignade de Taillevent est parvenue en mairie.

Après discussion, l'assemblée autorise monsieur le maire à prendre un arrêté concernant la fréquentation des chiens pendant la période estivale sur le site de la baignade de Taillevent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.